



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE SUR LE PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :**

## **Un nouveau succès pour l'organisation du scrutin. Un appel à la mobilisation est lancé à la classe politique et aux citoyens pour le second tour**

Bamako, 25 novembre 2013 – Le chef de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Mali, Louis Michel, a présenté lors d'une conférence de presse la Déclaration préliminaire de la Mission qui rassemble les observations relatives au premier tour des élections législatives analysées par la Mission.

Louis Michel a tenu à saluer « la réussite de l'organisation du scrutin, notamment en ce qui concerne les conditions logistiques, matérielles et humaines qui ont présidé aux opérations de vote ».

Louis Michel, qui conduisait déjà la Mission de l'UE pour l'élection présidentielle, a salué « les efforts de mise en œuvre par les autorités d'un certain nombre de recommandations formulées lors de la présidentielle ».

A propos de la sécurité, Louis Michel a constaté que « la journée du scrutin s'est déroulée paisiblement, en dépit des quelques incidents survenus dans le Nord, d'ampleur limitée, et qui ne sont pas de nature à remettre en cause la sincérité du vote ».

Au niveau de la participation, le chef de la Mission de l'UE a tenu à préciser que « même si la nature d'une élection présidentielle est différente de celle d'une élection législative, il faut cependant lancer un appel aux partis politiques, aux candidats et aux citoyens afin de mettre le second tour à profit pour renforcer encore la reconstruction démocratique ». « J'exhorte tous les acteurs de la vie politique à une mobilisation le 15 décembre, dans le contexte particulier du Mali, voter n'est pas seulement un droit, c'est un devoir moral » a-t-il conclu.

Ce communiqué reprend ci-dessous le texte intégral du résumé de la Déclaration préliminaire de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne pour le premier tour des élections législatives.

### RÉSUMÉ

- Les électeurs ont participé dans le calme au premier tour du scrutin législatif le 24 novembre dans la zone d'observation de la MOE UE. La mobilisation de la classe politique et des citoyens doit permettre d'améliorer le taux de participation au second tour. Les opérations de vote ont été généralement bien menées dans un contexte de grande liberté d'expression. Le Ministère de l'Administration Territoriale (MAT) et ses démembrements ont travaillé activement pour respecter le calendrier électoral et ont apporté certains progrès significatifs depuis l'élection présidentielle.
- Dans le nord du pays ce premier tour s'est déroulé dans un contexte sécuritaire encore fragile.
- Les élections législatives doivent parachever le retour au fonctionnement constitutionnel des institutions.
- Un total de 1.082 candidats, répartis sur 410 listes, a été validé par la Cour constitutionnelle. 177 listes sont présentées par des groupements de partis politiques, 202 par un seul parti et 31 listes sont celles d'indépendants.
- Les observateurs de la MOE UE ont évalué positivement les opérations électorales à hauteur de 97,6% des bureaux de vote (BV) observés (qualitatif « très bien » et « bien »).
- Le cadre juridique malien offre un socle suffisant pour l'organisation d'élections démocratiques conformes aux normes régionales et internationales, malgré des dispositions obsolètes, contradictoires ou





inapplicables. Le Mali a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux constituant les obligations internationales en matière d'élections.

- La campagne s'est concentrée sur des actions de proximité. Elle a d'abord été discrète avant de s'intensifier vers la fin. La MOE UE a observé 67 activités de campagne. Les dépenses de campagne ne sont pas réglementées et ne sont sujettes à aucun mécanisme de contrôle.
- Aucune réglementation, ni code de conduite, n'ont été imposés aux médias privés durant la campagne. Néanmoins, la plupart ont donné une information équilibrée et pluraliste. Ils ont arrêté de couvrir la campagne 24 heures avant le scrutin conformément à la Loi électorale.
- De nombreux candidats et partis politiques n'ont pas saisi l'opportunité qui leur était offerte par l'État de bénéficier d'un accès gratuit et équitable aux médias publics. Cet accès s'est concentré dans la capitale au détriment des candidats dans les régions.
- La MOE UE salue la forte mobilisation des représentants des candidats présents dans 97% des BV observés et des observateurs nationaux, présents dans 40,3% des cas.
- Les femmes représentent 51% des inscrits sur le fichier électoral. Seulement 13% des candidats sont des femmes et 38% ont été membres de BV.
- La Mission souhaite que le MAT respecte ses engagements et qu'à l'issue du processus de tabulation des résultats et de l'annonce des résultats provisoires, la traçabilité des résultats BV par BV soit assurée aux citoyens.
- Le recensement général des votes par la Cour constitutionnelle, ainsi que le traitement de toutes les contestations relatives aux opérations de vote et aux résultats provisoires, restent une étape cruciale du processus électoral. La traçabilité des votes et la transparence méritent d'être garanties afin de réussir des élections crédibles.
- La MOE UE a noté avec satisfaction que les recommandations pertinentes qui avaient été exprimées à la suite de l'élection présidentielle ont été, pour une part, déjà rencontrées. À cet égard elle note avec intérêt une réelle bonne volonté des autorités et de tous les acteurs concernés.

---

*La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est au Mali depuis le 14 octobre 2013, sur invitation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et du gouvernement de la République du Mali. La MOE UE est dirigée par M. Louis Michel, membre du Parlement européen (Belgique). Environ 100 observateurs, ressortissants de 24 des 28 Etats-membres de l'UE, de la Norvège et de la Suisse ont été déployés dans le pays dans le but d'évaluer le processus électoral au regard des lois de la République du Mali ainsi que des normes internationales pour les élections démocratiques. La MOE UE est indépendante dans ses conclusions et adhère à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections, commémorée au siège des Nations Unies en octobre 2005.*

*Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 789 bureaux de vote (BV) sur 17.983 (soit 4,4%) dans cinq des huit régions du pays, afin d'y observer les opérations de vote et de décompte des voix.*

*La MOE UE reste dans le pays pour observer les développements postélectoraux du premier et du second tour. Cette déclaration est préliminaire et la MOE UE arrêtera ses conclusions définitives à la fin de la tabulation et de l'annonce des résultats finaux du second tour. Un rapport final sera publié environ un mois après la conclusion du processus.*

La version intégrale de cette Déclaration préliminaire, disponible en français uniquement, est accessible en ligne sur le site [www.moe-mali2013.eu](http://www.moe-mali2013.eu)

<b>Contacts MOE UE Mali 2013:</b> Alain CHABOD – attaché de presse – mob: (+223) 91 38 08 17 <a href="mailto:alain.chabod@moe-mali2013.eu">alain.chabod@moe-mali2013.eu</a> / Moussa CAMARA - assistant du bureau de presse – mob : (+223) 76 39 25 76 – <a href="mailto:moussa.camara@moe-mali2013.eu">moussa.camara@moe-mali2013.eu</a>
--